

2018_CT2_278

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention à l'association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au titre de la convention cadre 2016-2018

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Emploi et formation

■ Séance du 21 juin 2018

05_3_06

■ Attribution d'une subvention à l'association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au titre de la convention cadre 2016-2018

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a approuvé le 12 octobre 2016 (délibération n° 2016_CT2_198) la convention cadre 2016-2018 conclue avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AG-CNAM) ainsi que la convention de partenariat au titre d'assistant de gestion - Attaché commercial afférente entre le Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix et le Conservatoire National des Arts et Métiers.

La mise en place de ces partenariats prévue pour le début de l'année 2016 a été retardée pour des raisons techniques et institutionnelles. L'année 2017 est donc la première année de mise en œuvre des actions prévues en partenariat avec le CNAM.

Ce partenariat a défini 3 objectifs partagés:

1 - Soutenir la croissance économique - entrepreneuriat et emploi :

Pour maintenir l'attractivité du territoire et la dynamique entrepreneuriale, il convient de renforcer l'usage du dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activité Nouvelle) du CNAM au bénéfice des TPE du territoire et de soutenir la dynamique entrepreneuriale dans les filières prometteuses en termes d'emploi telles que l'artisanat, l'attractivité touristique, les services à la personne...

2 - Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole :

L'objectif cible, en matière d'élévation en compétence des actifs par la promotion sociale appelée aussi le « passage cadre » très recherché par une catégorie d'employés, est de rester au nombre atteint en 2014 (650 élèves).

Le numérique et la filière « énergie » seront particulièrement pris en compte dans ce programme ainsi qu'une offre de stages courts spécialement conçue en réponse aux besoins des entreprises du territoire.

3 - Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix :

L'alternance est une voie de formation et d'insertion professionnelle reconnue et soutenue par le Pays d'Aix comme en témoigne la récente décision de construction du nouveau CFA au cœur de la zone d'activités d'Aix-en-Provence au profit des jeunes et artisans du territoire. En prenant appui sur les formations existantes et sur le savoir-faire et les compétences de l'équipe éducative du CFA, il convient de développer de nouvelles formations plus qualifiantes adaptées aux besoins des entreprises et aux attentes des jeunes qui verront ainsi s'ouvrir des perspectives inédites de formations.

Actions réalisées en 2017 :

1 - Soutenir la croissance économique - entrepreneuriat et emploi :

L'année 2017 a été marquée par l'ouverture du centre de formation à la maison des entreprises, inauguré en mars 2017.

L'éco système territorial a été mobilisé autour d'ARDAN avec une extension et un renforcement du réseau de promoteurs/ prescripteurs (IRCE, Pépinière Pertuis, Arcade 13, Initiatives Aix-en-Provence, Pad, PAAP, Vitropole, Cleantech, Technopôle de l'Arbois, CCE 13, Frentech, Medinsoft, Pôle emploi et APEC...). 43 contrats ARDAN ont été signés.

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, le MOOC « Désir d'entreprendre » a été promu pour révéler les potentiels entrepreneurs du territoire ainsi que l'autodiagnostic « suis-je capable de créer mon entreprise ».

Les équipes mobilisées ont également participé à différents salons, forums et conférences afin de constituer un réseau efficace et promouvoir la culture de l'entrepreneuriat sur notre territoire.

2 - Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole.

De nouveaux enseignements en lien avec la filière numérique ont été créés : cybersécurité, référentiel, objectifs et déploiement. Dans la filière énergie, une offre de formation liée à l'éco-construction est délivrée à distance. Des stages courts ont été également déployés comme la formation webmarketing.

3 - Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix

La formation d'Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III a été ouverte à la rentrée 2017 et compte 14 alternants dont 12 apprentis, 1 contrat pro et 1 auditeur libre.

La subvention pour 2017, après proratisation, s'élève à 89 938€ correspondant à 50 % du budget réalisé de 179 876€.

Actions programmées en 2018 :1 - Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi :

Concernant le dispositif ARDAN, le CNAM souhaite poursuivre le développement du dispositif grâce à l'animation du réseau de prescripteurs et de promoteurs.

De nouvelles actions « Autodiagnosics » et MOOC « désir d'entreprendre » seront déployées.

2 - Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole :

L'offre de nouvelle formation sera recentrée sur le titre professionnel Entrepreneur de Petite Entreprise en ciblant les secteurs du service à a personne, Tourisme-Hôtellerie ainsi que le Commerce-Artisanat. Le soutien des formations centrées sur les filières du numérique et l'énergie restent un objectif pour 2018.

3 - Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix :

Cette deuxième année sera consacrée à la sécurisation du cursus lancé en 2017 et sur sa promotion, afin d'accueillir une seconde promotion à la rentrée 2018.

Afin de poursuivre ces actions et conformément à la convention cadre, l'Association de Gestion du CNAM sollicite une subvention au titre de l'année 2018 d'un montant de 150 000 € correspondant à 50 % des dépenses totales inscrites au budget prévisionnel de l'année 2018 soit 300 000€ (n° GU 2018_00246).

Le versement de la subvention interviendra en deux fois : un acompte de 70 %, après notification de la délibération attributive de la subvention et le paiement du solde 30 % intervenant lors la production du rapport moral et financier comprenant un récapitulatif des dépenses certifiées conforme par le Commissaire aux comptes et signés par le Président de l'AG CNAM PACA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

- La délibération n°2016_CT2_198 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 autorisant la signature de la convention cadre 2016-2018 et de la convention de partenariat au titre d'assistant de gestion avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers ;
- La convention cadre de partenariat conclue avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers « Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix » en date du 14 novembre 2016 ;
- La convention onclue avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers « Convention de partenariat au titre d'assistant de gestion » en date du 14 novembre 2016 ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 6 juin 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt que représente ce partenariat pour soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire et développer l'offre de formation, notamment sur le CFA.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 150 000 € à l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) dans le cadre de la convention cadre 2016-2018 pour la mise en œuvre des actions programmées en 2018.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire 2018, LC1640 , fonction 23 - chapitre 65 - nature 65748.

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, et le Conservatoire
national des arts et métiers
« Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix »
2016-2018

Entre

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, dont le siège est situé à Hôtel de
Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, 13626 Aix-en-Provence, représentée par son Président, Madame
Maryse JOISSAINS MASINI,

et

L'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Paca,
12, Place des Abattoirs - 13 015 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Jean-
Marie TRABUCCO,

Ci-après dénommée l'AG CNAM,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Face à la situation économique et sociale qui n'épargne pas la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, des dispositifs originaux doivent être mis en œuvre pour favoriser l'emploi et l'insertion. Ces dispositifs doivent s'adapter à la particularité du tissu économique du territoire.

Les entreprises locales rencontrent d'importantes difficultés pour recruter les compétences dont elles ont besoin. La formation est une des réponses majeures à apporter pour mieux répondre aux besoins des entreprises, accroître la performance de la main d'œuvre et faciliter la création d'emplois durables.

Afin de mieux répondre aux évolutions techniques de notre époque et faciliter l'adaptation aux nouveaux outils et process de production, toute personne, tout au long de la vie, à

différentes étapes de sa carrière professionnelle, doit pouvoir enrichir ses propres compétences et en acquérir de nouvelles en favorisant l'accès des salariés à d'autres champs professionnels.

Dans son Plan d'Aménagement et de Développement Durable - PADD, à partir d'un diagnostic précis, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, a fixé ses objectifs en matière de soutien à l'activité économique et à l'emploi pour les prochaines années. Il fixe un rythme de création de 2000 emplois par an. Convaincue de la nécessité de développer tout mode de formation pour servir l'économie locale un cap a été fixé concernant l'enseignement supérieur sur le territoire notamment en participant de façon très significative à l'opération Campus d'Aix-en-Provence et aux CPER successifs notamment au Contrat de Plan 2015-2020 au côté de la Ville d'Aix.

Le nouveau cadre législatif entré en vigueur avec la loi du n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la *Formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale*, impacte de façon très sensible les obligations des entreprises, ainsi que la collecte des financements confiée aux OPCA et leur répartition. Cette loi ne sera pas sans incidence sur le fonctionnement des organismes de formation et les pratiques.

Pour mettre en œuvre des actions destinées à répondre à ses objectifs, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, a choisi de s'appuyer sur l'extraordinaire richesse des établissements de formation de son territoire. Parmi ceux-ci le Conservatoire national des arts et métiers – CNAM présent depuis plus de 40 ans sur Aix, occupe une place de premier rang auprès des entreprises grâce à son histoire de plus de deux siècles, ses valeurs et son rayonnement nationalement reconnus. Le CNAM reste un établissement public de référence dans le domaine de la promotion sociale supérieure, avec des valeurs fortes axées sur la reconnaissance du mérite et l'égalité des chances.

Le CNAM, en pleine mutation, souhaite amplifier ses actions sur le Pays d'Aix pour mieux correspondre aux besoins et optimiser les compétences et savoir-faire des entreprises locales autour des trois axes principaux :

- la formation professionnelle tout au long de la vie
- la recherche technologique et l'innovation
- la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le CNAM en région PACA, qui accueille près de 2000 élèves de tous âges représentant 150000 heures stagiaires, déploie une offre de formations très diversifiée avec près de 70 certifications retenues dans un "catalogue" national disponible de plus de 400 formations à la fois techniques, scientifiques et dans les domaines de la gestion, la comptabilité et du management.

Parmi ces formations aujourd'hui déployées sur la région PACA, plusieurs actions importantes font référence au titre de la promotion sociale (accès à un niveau de qualification supérieur en cours de carrière) ; la formation continue au service des entreprises pour accompagner leur modernisation, le développement des TPE, l'alternance,

la promotion sociale des jeunes et la diffusion de la culture scientifique (participation à des événements de promotion des sciences et technologies.

La convergence des objectifs poursuivis par les deux parties conduit à développer dans le cadre d'un partenariat privilégié un programme d'actions en commun qui fait l'objet de la présente convention cadre 2016-2018 sous le titre « Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix »

Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention cadre a pour objet de définir le contenu et les modalités de partenariat entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, territoire du Pays d'Aix, et l'AG CNAM et de définir les conditions de mise en œuvre du programme d'actions menées conjointement par les deux parties entre 2016 et 2018.

Article 2 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue pour une durée de 3 ans et s'exécute dans le respect du principe de l'annualité budgétaire. Elle prend effet à la signature et prendra fin le 31 décembre 2018 ou par résiliation de l'une des deux parties dans les conditions énoncées ci-après Article 7

Article 3 ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Article 3.1 L'AG CNAM s'engage à :

- Déployer une nouvelle offre de formation et de service, parmi l'offre CNAM, adaptée aux besoins des entreprises et individus du Pays d'Aix :
- Développer l'usage du dispositif ARDAN – Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles - au bénéfice des TPE du Pays d'Aix.
- Développer une culture de l'entrepreneuriat et le désir d'entreprendre en déployant les outils de positionnement expérimentés du CNAM.
- Soutenir l'élévation en compétences des actifs par la promotion sociale et le passage cadre via la création d'une antenne CNAM au plus près des salariés de la zone d'activités d'Aix-en-Provence.
- Développer de nouvelles formations visant à soutenir les filières d'excellence du territoire (Numérique, énergie, etc.).
- Préfigurer un « pôle alternance du Pays d'Aix » en implantant une antenne CNAM au sein du CFA du Pays d'Aix.
- Créer des formations en alternance dans 2 des 3 filières métiers du CFA du Pays d'Aix.

Article 3.2 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, s'engage à

:

- Faciliter le redéploiement du CNAM sur le Pays d'Aix en aidant à une nouvelle implantation de ses bureaux et salles de cours dans la zone d'activités d'Aix-en-Provence à proximité des entreprises et du futur CFA du Pays d'Aix.
- Mobiliser le monde économique, les entreprises et les artisans en contribuant à la prospection et la promotion des actions menées au titre du partenariat
- Aider à la mobilisation des acteurs de l'emploi du territoire (notamment dans le cadre du contrat de ville communautaire)
- Faciliter la création de manifestations et d'événements relais permettant de rapprocher les entreprises et les inciter à mieux bénéficier des dispositifs.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, se dote au sein du Département Enseignement Emploi Santé, d'une mission chargée d'aider à la mise en œuvre et le suivi de la convention et plus particulièrement travailler à la promotion des actions partenariales (communication, promotion, évaluation...).

Article 4 PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL

Le plan de financement porte exclusivement sur les nouveaux moyens qui seront mobilisés par l'AG CNAM et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, pour atteindre les objectifs partagés et détaillés dans la présente convention.

Les nouvelles actions de formation qui seront déployées en réponse aux objectifs de développement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, seront financées dans le cadre commun de la formation professionnelle et des aides régionales.

Le coût de référence de l'opération ne peut excéder 300 000 € par an. Pour l'année 2016, il s'établit à 230 300 €. Il se répartit comme suit :

Activités	Valorisation	Interventions	
		AG CNAM	M AMP
Personnels	165 800 €	82 800 €	83 000 €
Charges externes	63 500 €	31 350 €	32 150 €
Autres	1 000 €	1 000 €	
TOTAL	230 300 €	115 150 €	115 150 €

Article 5 DISPOSITIONS FINANCIERES

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, participe au financement de ce partenariat par le versement d'une subvention annuelle.

Chaque année avant le 30 avril, l'AG CNAM transmettra à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix – Mission Enseignement supérieur et Recherche - sa

demande de subvention complétée de toutes les pièces administratives et budgétaires requises dans le dossier de demande de subvention type fourni par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix.

D'un principe général, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, et l'AG CNAM financent à parts égales le coût du partenariat. Les dépenses ne pourront excéder, pour chaque établissement, cent cinquante mille euros (150.000 euros) par an soit quatre cent cinquante mille euros (450 000 €) pour toute la durée de la convention cadre. Pour l'année 2016, le coût de l'opération s'élève à cent quinze mille cent cinquante euros (115 150 euros) pour chaque établissement. Sont pris en compte dans le coût global toutes les dépenses directes et indirectes comprenant la part des rémunérations des agents affectés à l'exécution de la convention, telle que précisée dans chacune des fiches actions annexées.

Le versement de la subvention de la la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, territoire du Pays d'Aix, s'effectuera en deux fois chaque année

- 70% à la notification de la délibération de versement
- 30% au terme de l'année considérée sur présentation du rapport moral et financier comprenant un récapitulatif précis des dépenses certifié conforme par le Commissaire aux comptes et signé par le Président de l'AG CNAM PACA

En cas de dépenses réelles inférieures au montant prévisionnel annoncé ou en cas d'actions abandonnées ou partiellement réalisées, la règle du prorata s'appliquera pour le versement de la subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, à l'AG CNAM.

En cas de contrôle, l'AG CNAM s'engage à fournir tous les justificatifs relatifs au projet.

Le versement de la subvention s'effectuera auprès du CNAM via :

Banque : BNP Paribas.

Titulaire du compte AG CNAM DE PACA

Domiciliation : Méditerranée Ouest Entreprises (02478)

RIB : 30004 00642 00010237273 57

IBAN : FR76 3000 4006 4200 0102 3727 357

BIC : BNPAFRPPMED

Article 6 COMMUNICATION ET PROMOTION

Les deux parties s'engagent à faire la promotion des actions associées à la présente convention cadre pour faciliter la plus grande participation des publics ciblés.

L'AG CNAM s'engage à mentionner dans tous les documents et signalétique et sur les sites internet le partenariat et le concours financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, par tout moyen approprié notamment en apposant le logo dans une taille appropriée pour valoriser les financements apportés par la Métropole.

Les documents de communication et destinés à la presse devront être validés avant publication par les directions de communication respectives des deux parties.

la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, prendra en charge financièrement un moment protocolaire au moment de la signature de la convention cadre avec l'appui de l'AG CNAM pour l'organisation de l'événement.

Article 7 EVALUATION ANNUELLE ET FINALE

Les parties conviennent de mettre en place au démarrage des actions des indicateurs de résultats pertinents propices à évaluer l'atteinte des objectifs.

A la fin de chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, l'AG CNAM établira un rapport moral et financier détaillant les résultats et annonçant les actions pour l'année suivante. Au terme de la convention au cours du 1^{er} semestre de l'année 2019, un rapport d'évaluation complet sera fourni à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix.

ARTICLE 8 RESILIATION ET LITIGES

Au cours de la convention, les parties signataires peuvent résilier à tout moment la convention par courrier recommandé avec accusé réception avec préavis de six mois minimum permettant à toute action engagée d'être menée à terme par les parties signataires de la convention.

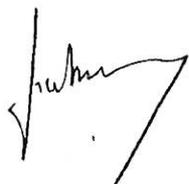
Les éventuels litiges nés de l'application de la présente convention feront de préférence l'objet d'une solution amiable entre les parties. Si aucun accord amiable n'est trouvé, les parties conviennent de porter leur différend devant la juridiction compétente.

ARTICLE 9 LISTE DES ANNEXES

- le Projet de développement du Conservatoire national des arts et métiers sur le territoire du Pays d'Aix – Programme 2016-2018
- l'offre de formations 2015-2016 du CNAM en Région PACA
- la convention spécifique de partenariat concernant le titre d'Assistant de gestion entre l'AG CNAM et le CFA du Pays d'Aix
- Budget prévisionnel 2016 de l'action

Fait à Aix-en-Provence, le *15 octobre 2016*
en trois exemplaires

Le Président de l'Association de
gestion du Conservatoire National
des Arts et Métiers **CNAM PACA**
Centre d'enseignement
d'Aix en Provence
2 Cours des Arts et Métiers
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Jean-Marie Trabucco



Le Président du Conseil de
Territoire

14 NOV. 2016

Maryse JOISSAINS MASINI

*En application de la délibération n°
2016-CT2-198 du Conseil de Territoire
du 12 octobre 2016.*

**CONVENTION DE PARTENARIAT
TITRE ASSISTANT DE GESTION**

Entre

**La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays
d'Aix,**
désignée ci-après « **CFA du Pays d'Aix** » dans la présente
convention,
7, rue du Château de l'Horloge
13090 AIX EN PROVENCE
Représentée par Maryse JOISSAINS MASINI
Président du Conseil de Territoire

D'une part

et

**L'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et
Métiers (AGCNAM) en Provence Alpes Côtes d'Azur, ci-après**
désignée **CNAM EN PACA** dans la présente convention.
12, Place des Abattoirs - 13015 MARSEILLE.
Représentée par Jean-Marie TRABUCCO,
Président

D'autre part,

Préambule

La formation professionnelle qualifiante des jeunes par l'alternance est une voie performante de formation dans l'enseignement supérieur. Elle permet d'allier niveau de qualification élevé et insertion professionnelle rapide et durable. Les clés du succès de ce dispositif de formation résident dans la capacité des établissements à faire se rencontrer besoins des entreprises et offres de formation.

1

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement en réseau dont le siège est à Paris, placé sous tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il est composé de 28 centres régionaux coordonnant les activités de plus de 150 centres d'enseignement sur le territoire national. L'AGCNAM Paca, Association de gestion du Cnam en Paca met en œuvre les missions du CNAM en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le CFA du Pays d'Aix est un établissement public de formation professionnelle, intégré à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix. Il accomplit une mission de formation professionnelle par apprentissage pour tous les jeunes de 15 à 25 ans et par contrat de professionnalisation. Proposant douze métiers des services, du commerce, de l'artisanat et de la restauration, il accueille chaque année entre 850 et 1000 apprentis venus principalement du bassin d'emploi du Pays d'Aix et plus largement de toute la région PACA. Partenaire des entreprises du Pays d'Aix et centre d'examen agréé par l'Education Nationale, il contribue à l'emploi des jeunes grâce à des taux de réussite supérieurs à 80 % pour environ 300 jeunes par an.

Le métier d'Attaché commercial constitue l'un des 40 métiers en tension (13ème position) sur le Territoire du Pays d'Aix selon la dernière enquête des besoins de main d'œuvre (Pôle emploi 2015). Au-delà de ce besoin des entreprises, des jeunes de la filière commerciale du CFA du Pays d'Aix souhaitent poursuivre leurs études et accéder à l'enseignement professionnel supérieur.

Pour répondre à ces besoins, le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix désirent mettre en commun leurs compétences. Ils poursuivent l'objectif de proposer ensemble, dès la rentrée 2016, une formation d'Assistant de Gestion – Attaché commercial dans le cadre de la formation professionnelle continue (contrats de professionnalisation) et d'engager le processus leur permettant à l'échéance de 2 ans, de proposer ce même titre dans le cadre de la formation initiale par apprentissage.

VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, notamment son article 43,

VU le décret n° 89-108 du 20 février 1989 relatif aux Centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

VU l'arrêté ministériel du 11 mars 1992 portant approbation des dispositions du règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers relatives aux Centres associés régionaux,

VU le décret n°2009-1421 du 19 novembre 2009, modifiant le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

VU la convention cadre de partenariat établie entre de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, et le Cnam en Paca fixant les objectifs du Cnam pour la période 2016-2018 et le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix.

VU le Code du Travail Partie 6, Livre II, Titre Ier (relatif à la création et la gestion des CFA).

VU la délibération 2003-A054 du 28 mars 2003 prise en conseil de la Communauté du Pays d'Aix (relative à la prise de compétence de la Communauté du Pays d'Aix sur le CFA du Pays d'Aix).

VU la convention quinquennale portant création des centres de formation et des sections d'apprentissage pour la période 2012-2016 entre la Région PACA et la CPA et notamment son chapitre II-3 (relatif à l'autorisation de développer des formations hors convention).

Article 1 – Objet de la convention et définition de la formation partenariale

La présente convention s'attache à présenter les dispositions jugées nécessaires pour assurer une efficace coopération entre le CFA du Pays d'Aix représenté par son président et le Cnam en Paca représenté par son Président dans la mise en œuvre de la formation suivante :

Assistant de gestion –Attaché commercial

Habilitation : Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013. Enregistré pour 5 ans.

Objectifs de la formation : Permettre, grâce à la maîtrise des connaissances, méthodes et outils fondamentaux de la gestion, l'acquisition de l'autonomie technique dans les fonctions courantes relevant principalement de la comptabilité, de la gestion administrative et de la gestion commerciale.

L'Assistant de gestion est capable de :

- présenter l'entreprise et ses produits, adapter son discours à des interlocuteurs variés,
- rechercher, enregistrer et présenter des données comptables, financières, techniques ou marketing,

- participer aux réunions de diagnostics de besoin en service ou produit de différents publics,
- élaborer des outils et des documents techniques en appui des projets de leur département ou de leur service,
- prendre, en délégation de responsabilité, une partie du développement de projets, de produits ou de services en lien avec ses compétences en gestion,
- travailler dans des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles,
- assurer le suivi technique et commercial des dossiers qui lui sont confiés et en rendre compte.

L'Assistant(e) de gestion peut occuper les emplois suivants :

- Assistant(e) de gestion comptable et financière
- Chargé(e) d'administration des ventes et de gestion commerciale
- Assistant(e) en gestion des ressources humaines

La mission de l'attaché commercial consiste à vendre des services ou des produits, augmenter le chiffre d'affaires et assurer le lien entre l'entreprise et sa clientèle. Il peut conseiller les clients si les produits sont techniques, expliquer et convaincre des avantages de ses produits et services par rapport à la concurrence, négocier des prix selon les attributions dévolues à sa mission, chercher de nouveaux marchés. Il doit assurer le suivi et la fidélisation de la clientèle, la bonne réception des commandes et de la satisfaction des clients.

Centrées sur la relation client, les activités de l'attaché commercial se déclinent essentiellement de la manière suivante :

- Écouter le client : la première qualité de l'attaché commercial est de connaître les besoins de ses interlocuteurs afin de répondre à leurs attentes.
- Planifier son action commerciale : tenir à jour la liste de ses clients, enrichir son fichier de prospects, connaître la situation des marchés en menant une veille permanente grâce aux journaux spécialisés.
- Utiliser le téléphone, le mail, pour préparer et planifier ses rendez-vous et ses déplacements en clientèle.
- Rencontrer ses clients sur le terrain, démarcher des prospects : les déplacements constituent une part importante de son temps de travail.
- Faire le point régulièrement avec sa hiérarchie, évaluer ses résultats en fonction de ses objectifs.

Article 2 – Désignation des Responsables dans la formation

Intitulé de la formation : **Assistant de gestion – Attaché commercial**

Le Cnam désigne :

1. un enseignant référent, Responsable national de la certification, en la personne du Professeur Frédérique EVEN-HORELLOU
2. un Responsable alternance, pilote du recrutement et de l'animation pédagogique tutorale, en la personne de M Dominique GODARD.
3. une Assistante de formation pour la formation, en la personne de Mme Solenne COMPOINT.
4. Un Assistant comptabilité client, en charge de l'établissement des contrats et de la facturation, en la personne de Cédric ABISDID.
5. Une Responsable communication en charge de l'élaboration des supports de communication, en la personne de Sylvie PINTURIER.

Le CFA du Pays d'Aix désigne :

1. une Directrice pédagogique, coordonnatrice de section en la personne de Mme Colette SIMOULIN.
2. Un Directeur du Pôle entreprises / apprentis, coordonnateur de la fonction commerciale et de l'alternance côté CFA du Pays d'Aix, en la personne de Christophe MADDALENA
3. une Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, en la personne de Catherine STOCKER

Les missions de chaque responsable sont décrites dans les articles qui suivent.

Article 3 – Communication - promotion

Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca se concertent lors de l'élaboration de leurs outils commerciaux. Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca inscrivent dans leurs outils de communication respectifs (catalogues, fiches produits, site Web, etc.) la formation référencée dans l'article 1^{er} et en assurent la promotion selon leurs propres processus. Tous ces documents sont construits par chaque établissement dans le respect de ses propres standards (charte graphique). Catalogues et brochures produits font référence au partenariat par l'intermédiaire du logo du partenaire. La Responsable communication du Cnam en Paca conçoit et réalise la brochure produit, support commercial de la formation. Echéance : Novembre.

Le Responsable de l'alternance, en lien étroit avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis, coordonne pour les 2 partenaires, les actions de promotion de la formation. Il établit une liste des salons et manifestations incontournables pour la promotion de la formation. Il établit la liste des établissements scolaires d'origine des candidats comme des entreprises partenaires à prospecter. Il définit un plan de communication auquel les 2 établissements prennent part. Le Responsable de

l'alternance côté Cnam et le Directeur Pôle entreprises / apprentis côté CFA du Pays d'Aix, identifient et encadrent les personnels qui participeront aux manifestations, rencontres d'établissements et JPO organisées sur les sites de formation comme chez les partenaires de l'Accueil Information Orientation. Echéance : Novembre

De plus, chaque établissement assure la promotion de la formation lors des visites de prospection qu'il effectue dans les établissements scolaires d'origine de ses candidats comme dans les entreprises.

Article 4 – Sélection des candidats par les partenaires

Les conditions d'admission des candidats (pré requis, tests de sélection, guide d'entretien) sont définies et fournies par le Cnam en Paca. La sélection académique des candidats s'appuie sur le dépôt d'un dossier de candidature et une série d'épreuves. La Responsable communication conçoit et réalise le dossier d'inscription, support d'inscription unique pour les partenaires. Echéance : décembre. Chaque candidat qui désire s'inscrire à une formation doit remplir un dossier d'inscription. Les candidats remettent leur dossier d'inscription complété des pièces attendues, indifféremment au CFA du Pays d'Aix ou au Cnam en Paca. Les dossiers d'inscription sont centralisés par le Responsable de l'alternance au Cnam pour la préparation et la tenue des Commissions d'admissibilité.

Le Responsable de l'alternance, en lien avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis, fixe le calendrier des journées de sélection et des Commissions d'admissibilité. Il en informe les partenaires pour diffusion sur leurs outils de communication. Les sélections se déroulent à Aix-en-Provence, sur le site du CFA du Pays d'Aix ou sur le site du Cnam. L'Assistante de formation assure la logistique nécessaire aux convocations des candidats, réservation des salles, passage des tests.

La sélection des candidats s'appuie sur une série de tests écrits (compréhension, expression, culture commerciale) et un entretien individuel destiné à évaluer la motivation pour le métier visé et pour l'alternance. Le Responsable de l'alternance fournit les épreuves conçues par le Cnam et la grille d'entretien. Le Cnam en Paca assure la mise en ligne des épreuves et leur correction.

L'entretien individuel est mené en commun par les deux établissements (sauf « cas urgents » ci-après) et se déroule devant un jury, composé à minima, du Responsable de l'alternance (ou de son représentant) et du Directeur Pôle entreprises / apprentis (ou de son représentant) ou de la Directrice pédagogique (ou de son représentant).

Dans certains cas urgents (candidat isolé géographiquement, demande expresse d'une entreprise, absence de journée de sélection dans un délai court), une épreuve

de sélection individuelle peut être organisée par l'un des partenaires sans intervention de l'autre.

L'admission des candidats est prononcée par une Commission d'admissibilité. Cette dernière comprend, à minima, le Directeur régional du Cnam en Paca ou son représentant, le Directeur du CFA du Pays d'Aix ou son représentant, le Responsable de l'alternance, Le Directeur Pôle entreprise / apprentis et la Directrice pédagogique.

La Commission d'admissibilité est présidée par le Directeur du Cnam en Paca qui la convoque. Les candidats dont la commission estime qu'ils présentent des chances raisonnables de succès sont déclarés admissibles et inscrits en liste d'admissibilité (liste non ordonnée). Le Responsable de l'alternance et l'Assistante de formation informent les candidats des résultats d'admissibilité par courrier sur papier à entête portant les 2 logos des partenaires.

Article 5 – Recrutement des candidats par les entreprises

Les candidats ne sont déclarés recrutés qu'après conclusion d'un contrat de travail (Cf. Article 6). Seuls les candidats admissibles (donc inscrits en liste d'admissibilité) sont présentés aux entreprises ayant déclaré leur intention de recruter.

Le Responsable de l'alternance pilote le processus de recrutement par les entreprises et le placement des jeunes en entreprise, en lien étroit avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis. Lorsqu'une entreprise le contacte ou lorsque le CFA du Pays d'Aix détecte un besoin d'entreprise, il coordonne sa réponse avec le Responsable de l'alternance qui présente à l'entreprise les candidats inscrits sur la liste d'admissibilité.

En parallèle de ce dispositif de présentation des candidats admissibles aux entreprises, tous les candidats recherchent individuellement une entreprise partenaire. Ils sont accompagnés dans leurs démarches par le Cnam en Paca, soit à titre individuel, soit à titre collectif (Modules d'Aide au Placement) dans le cadre d'ateliers d'aide au placement.

Tout candidat qui serait retenu par une entreprise après s'être présenté spontanément à elle, sans être inscrit sur les listes d'admissibilité doit déposer un dossier d'inscription et se conformer aux règles d'admissibilité définies à l'article 4.

Tout poste en entreprise fait l'objet d'une validation pédagogique par le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis ou la Directrice pédagogique avant la conclusion d'un contrat de travail. Pour ce faire, le Responsable de l'alternance formalise des fiches « Place en entreprise » qu'il leur transmet. Les modalités de la prise en charge financière de la formation par l'entreprise ou par

l'OPCA dont elle dépend sont définies conjointement par le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix.

Tout candidat recruté par une entreprise est définitivement inscrit dès lors que l'effectif maximal de la section n'est pas dépassé. Les candidats n'ayant pas signé de contrat de travail ne sont autorisés à suivre les formations que dans les limites fixées par le code du travail.

D'autres publics que les jeunes en alternance peuvent, avec l'accord des deux partenaires, intégrer la formation (adultes salariés ou demandeurs d'emplois).

Article 6 – Conclusion administrative des contrats de professionnalisation

La formation proposée par les partenaires peut être suivie dans le cadre du contrat de professionnalisation ou d'autres dispositifs de la formation professionnelle continue (CIF, période de professionnalisation ou dispositif pour une personne en recherche d'emploi).

La phase de signature et de suivi des contrats de professionnalisation est assurée par l'Assistant comptabilité client du Cnam en Paca (convention, facturation, suivi de règlement). Le Cnam en Paca perçoit la participation des entreprises aux frais de formation des alternants.

Article 7 – Organisation des enseignements et calendrier de l'alternance

Le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis élaborent ensemble le calendrier de l'alternance. La formation se déroule sur 2 ans. Les contrats sont conclus de mi-septembre N à mi-septembre N+2 pour une durée de 24 mois.

Parallèlement, la Directrice pédagogique élabore le calendrier annuel des soutenances, rattrapages, examens, jurys, etc.

En collaboration avec l'Assistante de formation et la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, la Directrice pédagogique assure la construction des emplois du temps prévisionnels. Pour ce faire, le Responsable de l'alternance et l'Assistante de formation fournissent le programme actualisé de la formation et les volumes horaires des modules rentrant dans la composition de formation. La Directrice pédagogique aidée de la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, contacte alors les enseignants pour construire les emplois du temps. La Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis diffuse ces emplois du temps auprès des enseignants et des élèves.

Les emplois du temps favoriseront une organisation des enseignements par modules ramassés sur un temps court et sur des ½ journées ou journées entières. Les enseignements se dérouleront principalement au CFA du Pays d'Aix et occasionnellement au centre Cnam d'Aix-en-Provence.

La Directrice pédagogique et la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, assurent l'exécution des emplois du temps (gestion des modifications et suivi de l'exécution).

Des fiches de présence rassemblant les émargements des élèves sont relevées chaque ¼ de journée afin d'attester des heures d'enseignement dispensées et des heures stagiaires réellement suivies. Ces feuilles d'émargement sont gérées par chaque établissement en fonction du site d'enseignement. Elles sont centralisées au Cnam auprès de la Coordinatrice Pôle entreprises-apprentis, qui déclare les absences aux entreprises. Une copie des feuilles d'émargement est remise au Cnam chaque mois pour facturation des entreprises.

Article 8 – Programme de formation et méthode pédagogique

Le Cnam, établissement certificateur de la formation référencée dans l'article 1^{er}, produit le programme de formation. Le Responsable de l'alternance pilote la conception d'un « livret de l'alternance » et d'un livret « Programme de formation » en lien avec le Directeur Pôle entreprises / apprentis et la Directrice pédagogique. Ces livrets sont réalisés par l'Assistante de formation.

Le premier document rassemble le règlement des études et une description du fonctionnement de la formation. Le second présente le programme détaillé des modules rentrant dans la composition de la formation. Ces livrets sont actualisés chaque année par le Responsable de l'alternance et l'Assistante de formation.

Les méthodes pédagogiques employées doivent s'appuyer sur l'expérience professionnelle acquise par les élèves en entreprise, à partir de laquelle il convient de construire les cadres de références théoriques. L'assimilation des connaissances et des savoir-faire est plus forte lorsqu'ils sont appréhendés dans le contexte de leur mise en application dans des situations réelles.

Article 9 – Recrutement et rémunération des intervenants

Les partenaires rechercheront à assurer chacun la moitié des heures d'enseignement de la formation. L'affectation d'un volume horaire d'enseignement à tout intervenant du CFA du Pays d'Aix ou du Cnam fera l'objet d'un accord préalable du Directeur d'établissement concerné.

Les modules d'enseignement à orientation métier sont dispensés exclusivement par des intervenants professionnels. Ces derniers pouvant partager leur expérience professionnelle, ils garantissent l'ancrage des formations dans la pratique du métier. Les modules généraux seront systématiquement dispensés par des binômes enseignant académique – intervenant professionnel.

La constitution de l'équipe enseignante pour les formations relève de la Directrice pédagogique. Cette équipe rassemblera prioritairement des intervenants permanents du CFA du Pays d'Aix et du Cnam en Paca selon les compétences nécessaires. Les intervenants vacataires qui viendront compléter les équipes d'intervenants permanents seront recrutés contractuellement par l'établissement en charge d'assurer le module d'enseignement considéré (soit par le Cnam en Paca soit par le CFA du Pays d'Aix).

Tous les intervenants seront présentés à l'agrément au Cnam national par le Cnam en Paca au plus tard, un mois avant leur première intervention. Ces agréments sont indispensables pour participer à la préparation d'un titre ou d'un diplôme du Cnam. Ils sont préparés par la Directrice pédagogique avec les intervenants et nécessitent un travail sur leur plan de cours. Ils sont réalisés par l'Assistante de formation.

Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca rémunèrent directement les intervenants (permanents et vacataires) dont ils ont la charge au taux horaire arrêté en annexe 1. Ce taux est défini conjointement par le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca chaque année avant le 1er juillet. Les frais de déplacement des intervenants ne sont pas indemnisés.

Article 10 – Coordination pédagogique de l'équipe enseignante

La coordination pédagogique de l'équipe enseignante est réalisée par la Directrice pédagogique conjointement avec le Responsable de l'alternance.

3 réunions pédagogiques au moins sont animées chaque année, selon un calendrier arrêté conjointement, afin d'assurer une bonne cohésion et concertation de toute l'équipe enseignante.

- Réunion de pré rentrée : intégration des nouveaux enseignants, désignation des tuteurs académiques, fonctionnement tutoral, bilan de l'année écoulée, pistes d'amélioration.
- Février – mars : Bilan du premier semestre. Coordination des enseignements.
- Juin – Juillet : Bilan de l'année et jury de validation des résultats. Retour d'expérience de l'année. Evolutions des programmes.
-

La Directrice pédagogique aidée de l'Assistante de formation organise, convoque (sur papier à entête portant les logos des deux partenaires) et co-anime avec le Responsable de l'alternance ces réunions pédagogiques auxquelles sont conviés tous les intervenants.

Article 11 – Evaluation

La délivrance du titre Cnam décrit à l'article 1 exige que les élèves obtiennent l'ensemble des UE constituant le diplôme et justifient d'une expérience professionnelle de 2 ans au niveau correspondant au diplôme préparé (niveau III).

Le « livret de l'alternance » produit par le Cnam explicite le règlement des études applicable à la formation.

Les UE composant la formation sont évaluées par la combinaison d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de module. Ce contrôle continu vise à encourager un travail régulier des élèves. Les examens de contrôle continu ont lieu sur le lieu d'enseignement (le CFA du Pays d'Aix ou le Cnam en Paca – site d'Aix-en-Provence). Les examens de fin de module ont lieu au Cnam en Paca – site d'Aix-en-Provence. Le contrôle continu est comptabilisé pour 40% de la note finale de l'UE. L'épreuve de fin de module pour 60%. Les épreuves de fin de modules sont rassemblées lors d'une semaine d'examens en fin de semestre (février et juin).

Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque UE. L'élève qui n'a pas obtenu 10/20 à la première session (moyenne pondérée du contrôle continu et de l'épreuve de fin de module) est déclaré ajourné. Il doit se présenter à la deuxième session (épreuve de fin de module seulement). La note finale de deuxième session est constituée de la seule note obtenue à l'épreuve de fin de module de deuxième session (pas de comptabilisation du contrôle continu). Toutes les épreuves sont obligatoires.

Dans certains cas particuliers, le dispositif d'évaluation précédent est remplacé par une soutenance orale (cas des diagnostics externe, interne, etc.).

Les modalités d'évaluation peuvent différer d'une UE à l'autre (durée, type d'épreuve). Le livret « Programme de formation » précise les modalités d'évaluation de chaque UE. Les sujets d'examen sont proposés par les intervenants à la Directrice pédagogique qui les soumet à agrément national par l'intermédiaire de l'Assistante de formation. Chaque intervenant propose un sujet d'examen de 1^{ère} session et un sujet de 2^{ème} session qui doivent préalablement faire l'objet d'un agrément national.

Pour cela, les projets de sujets et les corrigés associés sont soumis à l'agrément du CNAM au moins un mois avant le déroulement de l'épreuve.

Chaque intervenant assure la correction de ses copies d'examen.

Les examens sont organisés conformément au règlement des études du Cnam (copies cachetées, etc.).

Les coefficients des différentes unités d'enseignement rentrant dans la composition des diplômes sont précisés dans le livret de l'alternance.

Les copies d'examen sont remises à l'enseignant par l'établissement où se sont déroulés les examens. Les copies corrigées et le PV de résultat signé par l'enseignant sont ensuite transmis à l'Assistante de formation qui en assure la saisie et l'archivage.

Chaque semestre, un jury présidé par un enseignant de l'établissement public se tiendra à Paris pour homogénéiser les résultats avant leur proclamation. Tant que ce jury ne s'est pas réuni, les notes sont publiées à titre informatif et portent la mention « sous réserve de validation par le jury annuel ».

Les bulletins de note porteront les logos des deux partenaires. Ils sont réalisés chaque semestre par l'Assistante de formation qui les remettra aux élèves.

Article 12 – Tutorat : Désignation des tuteurs académiques, réunion tutorale.

Le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix assurent ensemble la relation pédagogique avec les entreprises.

Chaque élève se voit désigner un tuteur académique choisi au sein de l'équipe pédagogique. Dans le mois qui suit le début des formations, le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis établissent la liste des tuteurs académiques à partir des descriptifs de postes en entreprise. Les tuteurs sont choisis prioritairement parmi les personnels permanents du Cnam et du CFA du Pays d'Aix. Toute désignation d'un personnel du CFA du Pays d'Aix se fera après accord préalable de la Responsable pédagogique et du Directeur de l'établissement. Le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis informent les intervenants de leur désignation et leur diffuse le(s) descriptif(s) du (des) poste(s) en entreprise(s) occupé(s). Ils informent de cette désignation les tuteurs en entreprise et les élèves sur papier à entête portant les logos des deux partenaires.

Les tuteurs académiques et en entreprise reçoivent une information sur la formations (programme, modalités d'évaluation, etc.) et l'organisation de l'alternance, par l'intermédiaire d'une réunion tutorale qui se tient dans les 2 premiers mois qui

suivent le début des cours. Cette réunion permet aussi de valider que les activités professionnelles confiées aux jeunes sont conformes aux missions d'apprentissage validées avant l'entrée en formation et leur adéquation avec les exigences de la formation. Le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis organisent, convoquent sur un papier à entête portant les logos des deux partenaires et co-animent avec la Directrice pédagogique cette réunion tutorale d'information à laquelle sont conviés tous les tuteurs en entreprise et académiques. Cette réunion marque la première rencontre entre les équipes tutorales autour des élèves. La présence des tuteurs académiques du CFA du Pays d'Aix et du CNAM en Paca est obligatoire à cette réunion.

Article 13 – Gestion de l'alternance : Visites en entreprise

Tuteurs académiques et en entreprise se rencontrent régulièrement à l'occasion de la réunion de tuteurs et des visites en entreprise effectuées par les tuteurs académiques. Ensemble, tuteurs en entreprise et académiques définissent et évaluent le travail confié à l'élève en entreprise. Ils suivent ensemble sa progression tant académique que professionnelle.

Les visites en entreprise sont au nombre de 2 par an et par élève. La première visite a lieu dans les trois mois qui suivent le début de la formation. La seconde visite a lieu au milieu du second semestre académique. Le cas échéant une troisième visite peut avoir lieu en cas de problème. Chaque visite fait l'objet d'un rapport pédagogique des tuteurs académiques.

Ces rapports de visite sont adressés au Responsable de l'alternance, au Directeur Pôle entreprises / apprentis et à la Directrice pédagogique pour information. Ils sont lus et traités par le Responsable de l'alternance et le Directeur Pôle entreprises / apprentis qui interviennent auprès du tuteur académique, de l'élève et de l'entreprise en cas de difficulté. L'ensemble de ces rapports permet d'attester du service fait.

Les tuteurs académiques participent aux 3 réunions pédagogiques annuelles ainsi qu'aux réunions de régulation de l'alternance qui se déroulent tous les 3 mois environ.

Le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca rémunèrent directement les tuteurs académiques dont ils ont la charge selon le forfait défini en annexe 1. Ce forfait est arrêté conjointement par le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca chaque année avant le 1er juillet.

Article 14 – Election des Délégués des élèves et concertation

La Directrice pédagogique organise l'élection des représentants des élèves chaque année lors de la rentrée.

Des réunions de concertation entre la Directrice pédagogique, le Responsable de l'alternance, le Directeur Pôle entreprises / apprentis et les Délégués des élèves ont lieu une fois par semestre. Elles sont organisées par la Directrice pédagogique.

Article 15 – Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage chargé de suivre la mise en œuvre et l'évolution de la certification dispensée en partenariat par le CFA du Pays d'Aix et le Cnam en Paca est constitué des Chefs d'établissement de la Directrice pédagogique, Du Directeur Pôle entreprises / apprentis et du Responsable de l'alternance.

Deux réunions de concertation auront lieu chaque année selon le calendrier suivant : juillet et décembre.

Article 16 – Evaluation qualité

Le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix procèdent ensemble à l'évaluation qualité des enseignements et plus globalement à la qualité du dispositif (de la promotion des formations à l'emploi en fin de formation) notamment en mesurant la satisfaction des élèves et des entreprises.

Article 17 – Facturation collaboration CNAM – CFA du Pays d'Aix

Conformément à l'article 6, le Cnam en Paca perçoit les contributions des entreprises aux frais de formation.

Conformément aux articles 9 et 13, le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix rémunèrent leurs intervenants pour les actions de face à face pédagogique ou de tutorat selon les dispositions financières arrêtées en annexe 1.

Chaque année, le Cnam en Paca et le CFA du Pays d'Aix établissent ensemble le budget prévisionnel de la formation désignée à l'article 1^{er}. Ce budget prévisionnel ne présente que les recettes et les dépenses directes (enseignement, tutorat, location salles, fournitures pédagogiques) et permet d'évaluer la marge brute en fonction de l'effectif prévisionnel.

Lors des réunions du Comité de pilotage dont les dates sont définies à l'article 15, un point sur les recettes réelles perçues et sur les dépenses directes réalisées est effectué. Ces points permettent d'équilibrer les avances de trésorerie entre les établissements, puis de calculer, à l'issue de la formation, la marge brute réelle pour la formation. Cette marge brute est alors partagée à 50% pour chaque établissement

et donne lieu à facturation du CFA du Pays d'Aix au Cnam en Paca. Cette marge brute permet de rémunérer les actions de commercialisation, de gestion administrative et de coordination pédagogique des deux établissements ainsi qu'une quote-part des frais fixes.

Toute candidature à la certification par la V.A.P. ou la V.E.S., entraînant une prestation d'accompagnement individuel particulière fera l'objet d'une tarification complémentaire de l'élève au profit du Cnam en Paca, respectivement, 390 € et 150 € (dans le cas d'inscription individuelle hors prise en charge entreprise ou OPCA).

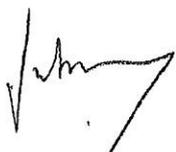
Article 18 – Dispositions générales

Cette convention prendra effet à la date de la signature, pour une durée de un an. Elle pourra être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Elle sera reconduite tacitement, d'année en année, sauf dénonciation de l'un ou l'autre des contractants par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 octobre 2016
en trois exemplaires

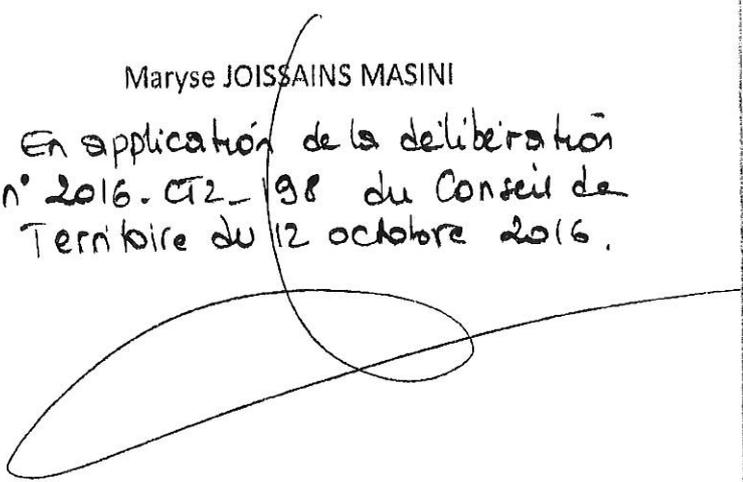
**Le Président de Association de
gestion CNAM en Région PACA**


Jean-Marie TRABUCCO
CNAM PACA
Centre d'enseignement
d'Aix en Provence
2 Cours des Arts et Métiers
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Le Président du Conseil de Territoire

14 NOV. 2016

Maryse JOISSAINS MASINI
En application de la délibération
n° 2016-CT2-198 du Conseil de
Territoire du 12 octobre 2016.



ANNEXE 1 : ELEMENTS FINANCIERS

- Taux horaire enseignement :
 - ✓ Heure cours : 76 € TTC (54,28 € brut de l'heure + charges patronales)

L'heure d'enseignement est forfaitaire et comprend les temps de préparation, de face à face pédagogique, la préparation de deux sujets d'examen, la correction des copies et la participation aux réunions pédagogiques.

- Tutorat :
 - ✓ Forfait de 5h cours par élève encadré.
Ce forfait recouvre la réalisation de deux visites en entreprise dans l'année, la rédaction des rapports de visite, la participation à la réunion tutorale, la participation aux 3 réunions pédagogiques annuelles et aux deux réunions de coordination des tuteurs. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés sauf pour une entreprise qui se situe à plus de 50 km du site d'enseignement. Le déplacement est alors remboursé selon le barème administratif. Le tuteur académique devra alors avoir l'accord de son établissement sur le choix du mode de transport. Le forfait est payé en fonction de la réalité du service fait.

- Taux horaire de location de salle : 7,5 € TTC
- Taux horaire pour les fournitures pédagogiques : 3,82 € TTC

Développement économique et emploi- Emploi et formation.

Convention cadre 2016-2018

Bilan des actions 2017

Orientations et actions prévisionnelles 2018

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conservatoire National des Arts et Métiers est un grand établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. C'est un établissement en réseau dont le siège est situé à Paris qui dispose de 158 centres d'enseignements en France et 45 implantations à l'étranger. En favorisant la réussite de tous, il est un outil de promotion sociale et d'égalité des chances, avec 3 missions fondamentales :

La formation professionnelle tout au long de la vie :

Le Cnam accompagne les publics adultes dans leur trajectoire professionnelle et les forme, à tout moment de leur vie, afin de contribuer à leur évolution professionnelle ou à leur reconversion.

La recherche technologique et l'innovation :

Le Cnam bénéficie du soutien des entreprises et des plus grands organismes de recherche privés et publics. Avec 348 enseignants chercheurs, il développe un important effort de recherche marqué par la pluridisciplinarité.

La diffusion de la culture scientifique et technique :

Par son statut, son histoire, la puissance de son réseau, le Cnam dispose d'atouts qui en font un lieu privilégié d'échanges et de transmission des savoirs. Des conférences, des colloques, des séminaires et des expositions sont organisés dans l'ensemble du réseau Cnam.

Dans le cadre de la convention cadre 2016-2018 signée entre la Métropole du Pays d'Aix et le Cnam Paca des objectifs partagés ont été fixés, avec pour le Cnam trois axes d'action privilégiés :

- Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi.
- Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole.
- Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du PAYS d'Aix

Le Cnam PACA s'est donc associé à La Métropole-Territoire du Pays d'Aix pour adapter son offre aux spécificités de son territoire, en mobilisant notamment les acteurs de l'emploi et du développement économique en présence.

Les Actions 2017

En préambule

Un des temps forts de l'année a été l'ouverture de notre nouveau centre d'enseignement à la Maison des Entreprises sur Aix les Milles. En 10 mois, le Cnam Paca a su donner vie à ce lieu en y invitant aussi bien des demandeurs d'emploi, des stagiaires de la formation professionnelle, des entreprises et des acteurs du développement économique. Ce nouvel espace est devenu ainsi « lieu ressources », lieu « ouvert », identifié comme tel par nos partenaires locaux. Nous y avons organisé ainsi plusieurs réunions thématiques sur des sujets porteurs d'innovation : les NTIC, la Réalité Virtuelle Immersive à destination des acteurs du développement économique ou encore des focus ARDAN réunissant des demandeurs d'emploi...

Ce lieu nous a permis de nous rapprocher des entreprises du Territoire /Métropole et d'élargir notre offre de service « développement du capital humain », vecteur indispensable au développement des entreprises.

Le bilan des actions 2017

Dans la logique des actions 2016, les actions 2017 soutenant l'entrepreneuriat et l'emploi, ont été orientées vers les trois grands sujets suivants : ARDAN, Cnam Entrepreneur(s) ainsi que le développement ou l'accroissement de visibilité de l'offre Cnam Paca sur les formations diplômantes ou certifiantes, en lien avec les filières porteuses du territoire.

ARDAN

Afin de renforcer la lisibilité et la visibilité au dispositif ARDAN, des actions d'animation et d'accompagnement ont été conduites auprès de différents acteurs.

L'équipe ARDAN a poursuivi les actions entreprises en 2016, en formant et actualisant les connaissances des promoteurs ainsi qu'en consolidant les contacts des structures prescripteurs.

Sur l'année 2017, nous notons ainsi une forte augmentation du nombre de promoteurs agréés (Expert en management de projet), passé de 5 à 14 personnes sur le territoire. Par expérience, nous savons que les nouveaux promoteurs ne deviennent efficaces qu'après une période de 12 mois à 18 mois.

Cette même année, conscients des enjeux, il nous a fallu bâtir un réseau de prescripteurs pour toucher le plus grand nombre de dirigeants.

Notre positionnement d'animateur de réseau-ensemblier, nous a conduit à réunir sur le terrain quotidiennement, tous les acteurs du développement économique, qu'ils soient promoteurs ou prescripteurs. Notre objectif : fédérer ces acteurs autour d'une même logique de partenariat.

Notre présence terrain tout au long de l'année, que nous soyons intervenants ou simples participants, nous a permis de promouvoir notre offre ARDAN auprès d'interlocuteurs d'horizons différents. De plus, ceci nous a permis de mieux comprendre les problématiques et les enjeux de notre territoire pour y contribuer activement, en toute cohérence avec notre démarche prospective.

La mobilisation des acteurs de l'emploi, s'est faite au travers de l'évolution de notre partenariat avec Pôle Emploi en multipliant les réunions d'information ARDAN à destination des demandeurs d'emploi (10 réunions pour 135 personnes). De plus l'APEC ainsi que les BME du territoire ont été sollicités pour construire une relation dans la durée grâce à des points réguliers.

Les principaux acteurs de l'emploi de notre territoire ont été sollicités, pour la mise en place d'actions qui visent à

pourvoir les postes de pilote de projet vacants. Nous avons noté ainsi une diminution des postes non pourvus passés de 26 % en 2016 à 21% en 2017.

De plus nous avons souhaité aller plus loin dans la démarche de promotion de ARDAN en s'adressant directement aux demandeurs d'emploi et faire d'eux des acteurs pro- actifs auprès des dirigeants de TPE PME de leur choix.

L'offre Cnam entrepreneur(s)

Les outils de positionnement entrepreneurial et de développement des compétences issus des expériences de Cnam entrepreneurs ont été étudiés dans le but de développer la culture de l'entrepreneuriat et le désir d'entreprendre. Au vu du contexte rencontré sur le terrain et des délais nécessaires au déploiement, il nous a semblé plus pertinent de promouvoir le MOOC « Désir d'entreprendre » pour révéler les potentiels entrepreneurs du territoire (1500 personnes ciblées) ainsi que l'autodiagnostic « suis-je en capacité de créer mon entreprise ? ».

Cet outil de Cnam entrepreneur(s) fait effectivement partie de la démarche de « Emergence » et nous permet d'évaluer à quel stade de la démarche entrepreneuriale se trouve notre candidat.

L'offre Cnam Paca hors temps de travail

Si l'enseignement supérieur et la recherche sont des vecteurs d'attractivité pour la Métropole-Territoire du Pays d'Aix, il n'en reste pas moins que l'élévation en compétences des actifs - promotion sociale et passage Cadre, grâce à la formation professionnelle tout au long de la vie, est un sujet resté d'actualité en 2017.

La démarche AIOA (démarche d'accueil- information- orientation) du Cnam a été développée.

Conçue comme un accompagnement individualisé de la personne en formation sur un continuum qui va de son orientation/ positionnement jusqu'à son accompagnement vers l'emploi, cette démarche prend en compte le projet de la personne en lien avec les enjeux économiques du Territoire-Métropole.

Pour soutenir la filière numérique, nous avons développé un module de formation à la Cybersécurité dans nos parcours d'Ingénieur et avons multiplié les contacts avec la Frenchtech.

Pour soutenir la filière énergie, une offre de formation liée à l'éco-construction a été délivrée à distance.

L'apprentissage

Dans l'optique de proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers du territoire et plus particulièrement aux étudiants du CFA du pays d'Aix plusieurs actions ont été menées par les équipes.

Après une année 2016 de préparation pour la mise en place du Diplôme Assistant Gestion-Attaché commercial (titre RNCP de niveau III), la promotion 2017- 2019 a démarré, avec 14 alternants qui font l'objet d'un accompagnement spécifique. Comme prévu les cours sont dispensés sur les sites du CFA du Pays d'Aix et Cnam Maison des Entreprises. La mise en œuvre de cette formation a nécessité des actions en termes de sourcing tant des entreprises que des candidats à la formation mais également un important travail de coordination pédagogiques, administratives et de gestion entre les équipes du Cnam et du CFA.

Orientation et actions prévisionnelles 2018

Le centre d'enseignement d'Aix Maison des entreprises consolide son inscription dans le territoire comme lieu incontournable aussi bien pour les entreprises que pour nos partenaires ceci grâce à la multiplication des événements relevant de différents « dispositifs : ARDAN, formation continue, apprentissage, diffusion de l'innovation...

Sur l'axe « **Entrepreneuriat et emploi** », le Cnam souhaite poursuivre en 2018 le développement de l'usage du dispositif ARDAN grâce à l'animation du réseau de prescripteurs et de promoteurs. De nouveaux acteurs seront mobilisés et accompagnés : acteurs du développement économique, le réseau Entreprendre et la CRESS Paca seront sollicités pour la promotion du dispositif.

La dynamique entrepreneuriale sur le Territoire/Métropole sera soutenue grâce à de nouvelles actions « Autodiagnostic » et MOOC « désir d'entreprendre ».

L'offre de formation sera recentrée sur le Titre professionnel Entrepreneur de Petite Entreprise en ciblant les secteurs du service à la personne, Tourisme-Hôtellerie ainsi que le commerce -Artisanat.

De plus deux offres WEBMARKETING et Développement Personnel seront créées et proposées aux chefs d'entreprise du Territoire/Métropole.

Pour Soutenir l'élévation en compétence des actifs par la promotion sociale et le passage cadre, nous intensifierons nos démarches de communication auprès des entreprises et des adultes en recherche de formations destinées à accroître leurs compétences et à élever leur niveau de formation.

Faisant suite à des demandes de formations identifiées, il sera possible d'adapter les modules (UE) aussi bien en termes de référentiel qu'en modalité d'enseignement (Formule Hybride). L'originalité porte principalement sur l'innovation pédagogique : formations ouvertes à distance et création de parcours modulaires en hybride. Ces nouveaux modèles s'adaptent parfaitement aux exigences des entreprises et des salariés car pour la plupart ils sont créés sur mesure.

Une attention toute particulière sera apportée au renforcement des liens institutionnels avec les acteurs du territoire incluant les autres écoles et organismes de formation.

En apprentissage, les actions se concentreront sur la « sécurisation » du cursus lancé en 2017 avec le CFA du Pays d'Aix, afin d'être en capacité d'accueillir une nouvelle promotion en première année de formation et d'accompagner les alternants de deuxième année. Il s'agira de donner l'accès à l'enseignement supérieur à plus de bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix, les actions se concentreront sur la promotion de ce cursus. De plus, il nous semble pertinent d'étendre le sourcing à tous les bacheliers du territoire, ceci permettant au plus grand nombre d'accéder à un diplôme d'enseignement supérieur. Une attention toute particulière sera ainsi donnée au volet communication grâce au renforcement de l'équipe communication.

Par ailleurs, deux projets d'ouverture de nouvelles formations en apprentissage localisées à la Maison des entreprises feront l'objet d'études de faisabilité par le Cnam Paca en 2018 (pour ouverture en 2019) :

- Une licence générale « Commerce-vente- marketing », avec une spécialisation bancaire, en partenariat avec Formaposte qui vise à former les chargés de clientèle de la banque postale.
- Une licence « Sciences Technologie Santé », Mention génie civil- Parcours Maintenance et gestion du patrimoine d'Infrastructures, en partenariat avec le CFA TP Paca et l'ENTE d'Aix en Provence, diplôme de niveau II (Bac + 3) comprenant un large tronc commun pour les publics de maîtrises d'ouvrage et d'entreprises. Cette formation vise la formation de techniciens capables d'entretenir un patrimoine d'infrastructures vieillissant nécessitant des opérations lourdes de maintenance dans tous les domaines : transport, réseau d'assainissement, d'eau et d'énergie, ouvrages.

La plupart des actions entreprises en 2016 ont été poursuivies tout au long de l'année 2017. Les 3 grands axes de développement ont été : la professionnalisation, l'entrepreneuriat et la formation initiale. La consolidation de notre réseau de partenaires (acteurs du développement économique) nous a permis de participer activement à la création d'emploi sur le territoire ou sécuriser les emplois des actifs en entreprise, axes qui seront poursuivis en 2018.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 10

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	39 500	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	150 000
Prestations de services	34 500		
Achats matières et fournitures	2 500	074- Subventions d'exploitation ¹²	150 000
Autres fournitures	2 500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	26 250	-	
Locations	22 000	-	
Entretien et réparation	2 500	Région(s) :	
Assurance	1 250	-	
Documentation	500	Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	150 000
62 – Autres services extérieurs	48 000	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 500	- Territoire du Pays d'Aix	150 000
Publicité, publication	12 000	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	30 000	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	1 500	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 – Impôts et taxes	2 500	Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,	2 000		
Autres impôts et taxes	500		
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel	181 250	Fonds européens	
Rémunération des personnels	125 000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	56 250	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements	2 500	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	300 000	TOTAL DES PRODUITS	300 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de 150 000 € représente 2 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

Cachet de l'association

le

AG CNAM PACA

12, Place des Abattoirs

13015 MARSEILLE

Tel. 04.96.16.10.35

SIRET 439 644 162 0004

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-DE

Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent occurrence et ne tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres financements.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

FICHE ACTION 1

SOUTENIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE : ENTREPRENEURIAT ET EMPLOI

Pilote/Acteurs	Simon AMIEL - Responsable du développement TPE / PME et Territoires
OBJECTIFS 2018	<p>1- Soutenir la création d'emploi sur le territoire du Pays d'Aix en accompagnant la création d'activité dans les TPE/PME 1</p> <p>2- Soutenir la dynamique entrepreneuriale des actifs du Pays d'Aix.</p> <p>3- Déployer une offre de formation-développement-accompagnement entrepreneurial en phase avec les réalités professionnelles des filières prometteuses en termes d'emploi du Pays D'Aix.</p>
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2018	<p>1-Développer l'usage du dispositif ARDAN au bénéfice des TPE du Pays d'Aix</p> <p>Les actions de 2018 visent à maintenir l'accompagnement et densifier le réseau de prescripteurs :</p> <p>Former et agréer l'ensemble des personnels promoteurs existants par des journées de formation "expert projet" associées à des thématiques de formations spécifiques comme la détection de nouveaux projets, l'aide au recrutement des pilotes.</p> <p>- Mobiliser de nouveaux prescripteurs économique afin d'améliorer la visibilité de l'action. Les prescripteurs étant l'action prioritaire pour le développement de l'action, nous souhaitons renforcer l'intégration de nouveaux partenaires économiques (réseau entreprendre et CRESS Paca).</p> <p>- Soutenir la dynamique entrepreneuriale des actifs du Pays d'Aix</p> <p>- Proposer l'audiodiagnostic "Suis-je en capacité de créer mon entreprise ?" à une population ciblée (minimum 250 personnes).</p> <p>- Promouvoir le MOOC du Cnam "Désir d'entreprendre" .</p> <p>- Recentrer l'offre de formation sur le Titre professionnel Entrepreneur de la Petite Entreprise, qui a pour objectif d'accompagner le porteur de projets dans la réalisation de son objectif, en ciblant principalement les secteurs du service à la personne, tourisme-hôtellerie et le commerce-artisanat.</p> <p>3- Déployer une offre de formation-développement-accompagnement entrepreneurial en phase avec les réalités professionnelles des filières prometteuses en termes d'emploi du Pays d'Aix.</p>

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2018	<p>1/ Développer l'usage du dispositif ARDAN au bénéfice des TPE du Pays d'Aix (objectif : Accompagner 80 entreprises dans le cadre de l'activité ARDAN)</p> <p>- Promouvoir l'activité Ardan auprès des dirigeants 2/</p> <p>- Mobiliser les acteurs de l'emploi</p> <p>Développer une culture de l'entrepreneuriat et le désir d'entreprendre en déployant les outils de positionnement expérimentés du Cnam (objectif : Réaliser 30 positionnements). 3/</p> <p>Déployer l'offre de formations du Cnam Entrepreneur(s), expérimentée dans d'autres délégations régionales du Cnam</p>
REALISES	<i>non connu à ce jour</i>
INDICATEURS DE SUIVI	<p>1/ - Nombre d'entreprise bénéficiaires d'ARDAN sur le territoire</p> <p>- Nombre d'emplois directs créés</p> <p>2/- Nombre de positionnements entrepreneuriaux réalisés</p> <p>3/Nombre de formations "entrepreneuriales" déployées en soutien aux filières prometteuses</p>
BILANS 2018	<i>non connu à ce jour</i>

MOYENS

PERSONNELS	Florence Hernandez + Simon AMIEL + Cécile AILLOUD-CAVALIER (Responsables hiérarchiques) + fonctions support
CHARGES EXTERNES	Location des locaux + notes de frais 2018 + téléphone + supports de communication (plaquettes)+ publicité + salons et forums

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-
DE
Date de téléransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

FICHE ACTION 2	
OBJECTIFS : Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole d'Aix-Marseille Provence	
CRÉER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES FILIERES D'EXCELLENCE DU PAYS D'AIX ET DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	
Pilote/Acteurs	Florence HERNANDEZ <i>Chargée de mission Cnam Entrepreneur(s)</i>
OBJECTIFS 2018	1- Renforcer l'accès des actifs du Pays d'Aix aux dispositifs de promotion sociale et de passage cadre 2- Créer de nouvelles formations innovantes dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille Provence. 3- Déployer une offre de formations continues courtes "sur mesure" en proximité des entreprises des zones d'activité du Pays d'Aix
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2018	1-Soutenir l'élévation en compétence des actifs par la promotion sociale et le passage cadre. 2-Soutenir la filière numérique 3- Soutenir la filière énergie 4-Développer une offre de stages courts sur mesure en proximité des entreprises des zones d'activité du Pays d'Aix A partir du portefeuille de ressources existantes constituées par l'offre de formation nationale du Cnam : 1/ Promouvoir une démarche de communication auprès des entreprises et des adultes en recherche de formations destinées à accroître leurs compétences et à élever leur niveau de formation. 2/ Identifier les formations et les modules répondant à des besoins précis et adaptation des maquettes et modalités de formation en fonction des besoins . 3/ Renforcer et élargir les liens institutionnels avec les acteurs du territoire incluant les autres écoles et organismes de formation.
INDICATEURS DE SUIVI	
OBJECTIFS 2018	1/ Cible : 150 actifs en formation issus du Territoire du Pays d'Aix 2/ Au moins une formation nouvelle déployée en soutien aux filières d'excellence du territoire 3/ Au moins 10 stages courts "sur mesure" mis en oeuvre au service des entreprises du territoire
REALISES	<i>non connu à ce jour</i>
INDICATEURS DE SUIVI	1/ Nombre d'actifs du territoire bénéficiaires d'un parcours de promotion social / passage cadre 2/ Nombre de formations nouvelles déployées en soutien aux filières d'excellence du territoire 3/- Nombre de stages courts "sur mesure" mis en oeuvre au service des entreprises du territoire 3/Nombre de formations "entrepreneuriales" déployées en soutien aux filières prometteuses
BILANS 2018	<i>non connu à ce jour</i>
MOYENS	
PERSONNELS	Antoine GALLICHO + Dominique GODARD + Responsables hiérarchiques + fonctions support
CHARGES EXTERNES	Location des locaux + notes de frais 2018 + téléphone + supports de communication (plaquettes)+ publicité + salons et forums

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

FICHE ACTION 3 : Prévisionnel 2018- ALTERNANCE**OBJECTIFS :**

Proposer un Accès à L'Enseignement Supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix.

Formation en Alternance avec le CFA du Pays d'Aix	
Pilote/Acteurs	Dominique GODARD <i>Responsable de l'Alternance au Cnam Paca</i>
OBJECTIFS 2018	- Ouverture d'une seconde promotion Assistant de gestion - Attaché commercial - Continuité de formation de la première promotion effectuée en 2017-2018
ACTIONS PREVISIONNELLES EN 2018	1- AMELIORATION DU DEROULEMENT DE LA FORMATION ASSISTANT DE GESTION - ATTACHE COMMERCIAL : 1-1/ Favoriser l'inscription d'une deuxième promotion d'élèves alternants en première année de cursus. 1-2/ Assurer l'ouverture de la deuxième année du cursus pour les alternants déjà engagés. 2- AMELIORATION CONTINUE DES PROCESS SUR L'ENSEMBLE DES VOILETS (en lien avec la démarche qualité) : 2-1/ Poursuite de l'ingénierie pédagogique avec la constitution d'une équipe de tuteurs académiques dans le cadre de la pédagogie de la réussite (aide individualisée). 2-2/ Amélioration du sourcing : en se rapprochant des lieux potentiels de décrochage (exemple : Universités) avec l'aide des Missions locales et de Pôle Emploi. 3- COMMUNICATION : 3-1/ Renforcer la communication sur les réseaux sociaux grâce à l'embauche d'un chargé de communication. 3-2/ Actions : Valoriser l'action par une journée avec invitation des entreprises, des alternants et des institutionnels. Création d'un reportage mettant en valeur les parcours des alternants et les entreprises d'accueil.
PROJECTIONS 2019	Pas de projection.

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2018	40 jeunes en formation.
REALISES	<i>Non connu pour le moment</i>
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de jeunes du territoire engagés dans une formation supérieure en alternance Cnam/CFA du pays d'Aix - Déroulement effectif des 2 niveaux de la formation Assistant de gestion - Attaché commercial
BILANS 2018	<i>Non connu pour le moment</i>

MOYENS

PERSONNELS	Responsable alternance + fonctions support + Assistante Pédagogique + Développeur de l'alternance + Formateurs Cnam.
CHARGES EXTERNES	Déplacement, locaux, communication, formation
BUDGET	cf annexe budgétaire 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

le cnam
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction Régionale
12, Place des Abattoirs - 13015 Marseille
Tél. 04 96 16 10 41

Marseille, le 28 mars 2018

Objet : Budget réalisé action 2017 - Métropole Aix-Marseille Provence – Territoire Pays d'Aix

Activités	Valorisation
Personnels	124 964 €
- Poste « Développeur économique »	47 430 €
- Encadrement dév éco	6 028 €
- Poste « Développeur alternance »	29 674 €
- Encadrement dév alternance	6 832 €
- Support transfert produits	10 000 €
- Communication	25 000 €
Charges externes	53 912 €
- Frais déplacement	9 500 €
- Location locaux	20 412 €
- Entretien, assurance	4 000 €
- Frais divers	3 000 €
- Communication – réception	14 000 €
- Formation	3 000 €
Autres	1 000 €
- Equipements	1 000 €
TOTAL	179 876 €

Le Président de l'AG CNAM PACA
Monsieur Jean-Marie TRABUCCO
AGCNAM PACA
12, Place des Abattoirs
13015 MARSEILLE
Tél. 04.96.16.10.35
SIRET 439 644 162 00034

*Compte rendu aux
écrivains comptables
de la commission aux Comptes*



Accusé de réception en préfecture
Centre Régional de l'AG CNAM PACA
12, Place des Abattoirs - 13015 Marseille
e-mail: centre-regional.paca@cnam.fr
04 96 16 10 35
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

FICHE ACTION 1 - Entrepreneuriat et emploi 2017 - PREVISIONNEL 2017

OBJECTIFS : Soutenir la croissance économique : Entrepreneuriat & Emploi

SOUTENIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE : ENTREPRENEURIAT ET EMPLOI

Pilote/Acteurs	Simon AMIEL - <i>Responsable du développement TPE / PME et Territoires</i>
OBJECTIFS CONVENTIONNELS 2016-2018	<ol style="list-style-type: none"> 1- Soutenir la création d'emploi sur le territoire du Pays d'Aix en accompagnant la création d'activité dans les TPE/PME 2- Soutenir la dynamique entrepreneuriale des actifs du Pays d'Aix. 3- Déployer une offre de formation-développement-accompagnement entrepreneurial en phase avec les réalités professionnelles des filières prometteuses en termes d'emploi du Pays D'Aix.
ACTIONS PREVISIONNELLES 2017	<ol style="list-style-type: none"> 1- Soutenir la création d'emploi sur le territoire du Pays d'Aix en accompagnant la création d'activité dans les TPE/PME <ul style="list-style-type: none"> - Création un centre d'enseignement au sein de la CPA - Dimensionnement et formation du réseau de promoteurs existant - Mobilisation des prescripteurs économiques et acteurs de l'emploi du pays d'Aix afin d'améliorer la visibilité de l'action 2- Soutenir la dynamique entrepreneuriale des actifs du Pays d'Aix. 3- Déployer une offre de formation-développement-accompagnement entrepreneurial en phase avec les réalités professionnelles des filières prometteuses en termes d'emploi du Pays D'Aix

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un site d'enseignement au sein de la CPA - Accompagner 140 entreprises en 2 ans dans le cadre de l'activité ARDAN - Promouvoir l'activité Ardan auprès des dirigeants - Mobiliser les acteurs de l'emploi du territoire
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises bénéficiaires d'ARDAN sur le territoire - Nombre d'emplois directs créés - Nombre de positionnements entrepreneuriaux réalisés - Nombre de formations entrepreneuriales déployées en soutien aux filières

MOYENS

PERSONNELS	Développeur Cnam, chargé de communication, fonction support Cnam, encadrement développement entreprise
CHARGES EXTERNES	Déplacement, locaux, communication, formation

FICHE ACTION 1 - Entrepreneuriat et emploi 2017 - REALISE 2017

Objectifs : Soutenir la croissance économique : Entrepreneuriat & emploi

Pilote/Acteurs	Simon AMIEL - Responsable du développement TPE / PME et Territoires
OBJECTIFS CADRE 2016-2018	<p>1- Soutenir la création d'emploi sur le territoire du Pays d'Aix en accompagnant la création d'activité dans les TPE/PME</p> <p>2- Soutenir la dynamique entrepreneuriale des actifs du Pays d'Aix.</p> <p>3- Déployer une offre de formation-développement-accompagnement entrepreneurial en phase avec les réalités professionnelles des filières prometteuses en termes d'emploi du Pays D'Aix.</p>
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2017	<p>1- Développer l'usage du dispositif ARDAN – Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles - au bénéfice des TPE du Pays d'Aix.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'un centre d'enseignement au sein du pôle d'activité d'Aix en Provence en mars 2017, afin de dispenser des sessions de formation au pilotage de projets pour les porteurs de projets et des actions de professionnalisation de nos partenaires promoteurs - Actions de promotion et de communication conduites en coordination et partenariat avec les parties prenantes ARDAN sur le territoire (promoteurs & prescripteurs) - Actions de diffusion et valorisation des offres de missions Ardan, sensibilisation des demandeurs d'emploi aux atouts du dispositif en partenariat avec les acteurs de l'emploi du pays d'Aix. <p>2- Soutenir la dynamique entrepreneuriale des actifs du Pays d'Aix.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion avec la CPA du MOOC "Désir d'entreprendre" pour révéler les potentiels entrepreneuriaux du territoire. - Déploiement de l'autodiagnostic – Création, reprise ou cession de Cnam entrepreneur(s), avec le CCE13 sur sa plateforme en Réalité Virtuelle Immersive (acculturation au NTIC) et avec le C-IN d' Aix en Provence - Participation à de nombreux événements en vue de soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire (salons, conférences, petits déjeuners, forum...) - Mobilisation des acteurs de l'emploi en Pays d'Aix pour améliorer la diffusion des offres de missions Ardan et la sensibilisation des demandeurs d'emploi aux atouts du dispositif. <p>3- Déployer l'offre de formation de Cnam Entrepreneur(s), expérimentée dans d'autres délégations régionales du Cnam.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de l'offre Cnam Entrepreneur(s) reporté sur 2018.
PROJECTIONS 2018	cf fiche spécifique

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2017-2018	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un site d'enseignement au sein de la CPA - Accompagnement de 140 entreprises en 2 ans dans le cadre de l'activité ARDAN - Promotion de l'activité Ardan auprès des dirigeants d'entreprise - Mobilisation des acteurs de l'emploi du territoire
INDICATEURS DE SUIVI - BILAN 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Ancrage territorial renforcé : Ouverture du centre de formation à la maison des entreprises, inauguration en mars 2017 - Nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif ARDAN au service du développement économique et de l'emploi : Signature de 43 contrats ARDAN au bénéfice d'entreprises situées sur le territoire de la CPA, Nombre d'emploi direct créés : 80% de solutions emploi à l'issue des missions pour les pilotes de projet, soit 34 emploi créés. - Nombre de positionnements entrepreneuriaux réalisés: 43 positionnements réalisés via le dispositif ARDAN - Eco-système territorial mobilisé autour d'ARDAN : Extension et renforcement du réseau de promoteurs/prescripteurs du dispositif ARDAN. Une promotion assurée par 5 Structures promoteurs et 15 personnels agréés (IRCE, Pépinière Pertuis, Meyreuil, Arcade 13 & initiative Aix en provence), une diffusion de l'information relayée par 8 prescripteurs économiques et 2 relais emploi (PAD, PAAP, Vitropole, Cleantech, Technopole Arbois, CCE13, Frenchtech, Medinsoft, Pôle emploi & Apec) - Nombre de formations entrepreneuriales déployées: deux sessions de formation des porteurs de projets ARDAN au TEPE Management de projet et management des compétences organisées sur le territoire, deux sessions de formation "promoteurs experts projets", une action de formation réalisée sur la professionnalisation du réseau de promoteurs thématique "recrutement" - La culture de l'entrepreneuriat et la mise en avant du territoire de la CPA : Présence du Cnam Paca à plus d'une vingtaine d'événements (forums, salons, manifestations...) et dix réunions de sensibilisation à la démarche entrepreneuriale animées auprès de conseillers Pôle emploi et de demandeurs d'emploi (135 personnes)

MOYENS MOBILISES 2017

PERSONNELS	Développeur Cnam, chargé de communication, fonction support Cnam, encadrement développement entreprise: 38 394 euros
CHARGES EXTERNES	Déplacement, locaux, communication, formation : 24 789 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

FICHE ACTION 2 - PREVISIONNEL 2017- Formations professionnalisantes dans les filières d'excellence

CREER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES FILIERES D'EXCELLENCE DU PAYS D'AIX ET DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CRÉER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES FILIERES D'EXCELLENCE DU PAYS D'AIX ET DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Pilote/Acteurs	Florence HERNANDEZ <i>Chargée de mission Cnam Entrepreneur(s)</i>
OBJECTIFS CONVENTIONNELS 2016-2018	1- Renforcer l'accès des actifs du Pays d'Aix aux dispositifs de promotion sociale et de passage cadre 2- Créer de nouvelles formations innovantes dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille Provence. 3- Déployer une offre de formations continues courtes "sur mesure" en proximité des entreprises des zones d'activité du Pays d'Aix
ACTIONS PREVISIONNELLES 2017	1. Proposer une offre de formation accessible en présentiel, au plus près du territoire : Ouverture et inauguration d'une Antenne Cnam à la Maison des entreprises pour accueillir des publics multiples : chefs d'entreprises, stagiaires en formation 2. Promouvoir et valoriser l'offre de formation existante dans les filières d'excellence du territoire accessibles pour les actifs de la CPA en présentiel ou à distance (FOAD). 3. Accompagner les actifs du territoire dans l'évolution de leurs métiers par une offre leur permettant d'intégrer digitalisation et verdissement afin de sécuriser leurs parcours professionnels
OBJECTIFS 2017-2018	- Développement et renforcement de l'offre de formation HTT dans les filières numériques et énergies - Renforcement de l'accompagnement/Information/orientation des actifs du territoire - Développement de 10 stages courts sur le territoire
INDICATEURS DE SUIVI	1/ Nombre d'actifs du territoire bénéficiaires d'un parcours de promotion sociale / passage cadre 2/ Nombre de formations nouvelles déployées en soutien aux filières d'excellence du territoire 3/ Nombre de stages courts "sur mesure" mis en oeuvre au service des entreprises du territoire
MOYENS	
PERSONNELS	Développeur Cnam, chargé de communication, fonctions support
CHARGES EXTERNES	Déplacement, locaux, communication, formation

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

FICHE ACTION 2 -REALISE 2017- Formations professionnalisantes dans les filières d'excellence

OBJECTIFS : Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole d'Aix-Marseille Provence

CRÉER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES FILIERES D'EXCELLENCE DU PAYS D'AIX ET DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Pilote/Acteurs	Florence HERNANDEZ <i>Chargée de mission Cnam Entrepreneur(s)</i>
OBJECTIFS CADRE 2016- 2018	<p>1- Renforcer l'accès des actifs du Pays d'Aix aux dispositifs de promotion sociale et de passage cadre</p> <p>2- Créer de nouvelles formations innovantes dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille Provence.</p> <p>3- Déployer une offre de formations continues courtes "sur mesure" en proximité des entreprises des zones d'activité du Pays d'Aix</p>
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2017	<p>1-Soutenir l'élevation en compétences des actifs par la promotion sociale et le passage cadre.</p> <p>- Renforcer la démarche AIOA. La démarche d'accueil- information- orientation (AIO) du Cnam est conçue comme un accompagnement individualisé de la personne en formation sur un continuum qui va de son orientation/ positionnement jusqu'à son accompagnement vers l'emploi. Cette démarche prend en compte le projet de la personne en lien avec les enjeux économiques du Territoire-Metropole.</p> <p>Les réunions d'information, d'accueil et d'orientation ainsi que les formations ont été maintenues sur le site du Cnam Aix centre ville pour des raisons de volume de candidats(+ 15 personnes).</p> <p>L'offre de service et de formation est accessible en présentiel mais également à distance. Après étude, une expérimentation en réalité virtuelle immersive est en cours au Cnam Paca sur un diplôme d'Ingénieur en alternance.</p> <p>Toutes les actions de promotion-communication de l'offre de service Cnam Paca auprès des dirigeants mises en oeuvre sur le territoire ont fait l'objet d'un chapitre spécifique - Actualisation des compétences et évolution professionnelle.</p> <p>2-Soutenir la filière numérique</p> <p>- Création de nouveaux enseignements en lien avec les besoins de la filière. Dans les 2 diplômes d'ingénieur Informatique une nouvelle unité d'enseignement proposée : cybersécurité, référentiel, objectifs et déploiement.</p> <p>-Valorisation et inscription de l'offre dans l'écosystème : contacts avec la Frenchtech (Medinsoft) pour présentation de notre offre de service Hors Temps de Travail et auprès des étudiants du territoire (Aix Gardanne Pertuis): Interventions auprès des BTS (SNIR, SIO/SLAM)et DUT info sur le diplôme d'ingénieur STMN (Sciences et Technologies des Médias Numériques).</p> <p>3- Soutenir la filière énergie : une offre de formation liée à l'éco-construction délivrée à distance.</p> <p>4-Développer une offre de stages courts sur mesure en proximité des entreprises des zones d'activité du Pays d'Aix</p> <p>Création de la formation WEBMARKETING-" Développer votre activité grâce au WEBMARKETING ou Comment augmenter votre CA grâce au WEBMARKETING? " : Le référentiel a été créé ainsi que le plan de cours , sur un modèle pédagogique en présentiel (2 jours). Cette formation destinée aux TPE PME, sera présentée aux entreprises en 2018.</p> <p>5- Faciliter l'accès à la formation : implantation des enseignements du titre Gestionnaire d'Etablissement Médico-sociaux dans les locaux du pays d'Aix</p>

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2017-2018	<p>- Développement et renforcement de l'offre de formation HTT dans les filières numériques et énergies</p> <p>- Renforcement de l'accompagnement/Information/orientation des actifs du territoire</p> <p>- Développement de 10 stages courts sur le territoire</p>
INDICATEURS DE SUIVI- BILAN 2017	<p>Renforcement de l'Accueil, Information, Orientation pour les actifs du territoire : organisation d'un forum de l'orientation du public adulte (3 semaines en septembre 2017). 239 personnes ont participé aux réunions d'information, 800 personnes ont été accueillies lors du forum. Tout au long de l'année, 800 entretiens d'orientation ont été réalisés.</p> <p>1/ Nombre d'actifs du territoire bénéficiaires d'un parcours de Promotion sociale : 104 actifs en formation issus du Territoire du Pays d'Aix ont bénéficié d'une formation en présentiel et à distance dans les filières stratégiques du territoire.</p> <p>2/ Nombre de formation déployées en soutien aux filières d'excellence du territoire</p> <p>Dans la filière numérique et cybersécurité :</p> <p>Cinq certificats (programmation de sites web - programmation d'applications mobiles - technicien de maintenance - développement d'applications et DIE d'analyste programmeur) pouvant évoluer vers des diplômes de niveau 2 et de niveau 1 comme Ingénieur réseaux et multimédia et Ingénieur systèmes d'information, 40 personnes du territoire en formation.</p> <p>Augmentation du nombre d'auditeurs dans l'Unité d'enseignement sécurité et réseaux : 39 inscrits en 2017, soit une progression de 44 % par rapport à l'année précédente.</p> <p>Déploiement d'une nouvelle Unité d'Enseignement axée sur la cybersécurité, accessible à distance: référentiel, objectifs et déploiement dans les deux diplômes d'ingénieur informatique proposés par le Cnam. Perspective de déploiement de l'offre en cybersécurité à partir de cette unité d'enseignement.</p> <p>Dans la filière énergie : un groupe d'auditeurs du pays d'Aix formé à des modules de formation liés à l'éco-construction en hors temps de travail (maquette numérique, BIM, éco-réhabilitation...) et 12% des effectifs du diplôme d'ingénieur avec une connotation construction durable sont issus du territoire CPA.</p> <p>3/ Nombre de stages courts mis en oeuvre au service des entreprises du territoire :</p> <p>10 stages courts "sur mesure" mis en oeuvre au service des entreprises du territoire</p>

MOYENS MOBILISES 2017

PERSONNELS	Développeur Cnam, chargé de communication, fonctions support : 38 397 euros
CHARGES EXTERNES	Déplacement, locaux, communication, formation : 15 772 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

FICHE ACTION 3 - PREVISIONNEL 2017- Alternance

OBJECTIFS :

Proposer un Accès à L'Enseignement Supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix

Formation en Alternance avec le CFA du Pays d'Aix	
Pilote/Acteurs	Dominique GODARD <i>Responsable de l'Alternance au Cnam Paca</i>
OBJECTIFS 2017-2018	1- Ouvrir la formation Assistant Gestion - Attaché Commercial du Cnam avec le CFA du Pays d'Aix. 2- Créer une seconde formation post-bac des métiers du goût du Cnam avec le CFA du Pays d'Aix.
ACTIONS PREVISIONNELLES EN 2017	- Déployer la formation « Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III », destinée à offrir une poursuite d'études aux bacheliers de la filière « Métiers du service » du CFA du Pays d'Aix. 1- Ingénierie de formation 2- Promotion et commercialisation de la formation d'Attaché Commercial : avec le développeur des formations en alternance recruté par le Cnam. - Réflexion sur une formation de niveau III , destinée à offrir une poursuite d'études aux bacheliers de la filière «Métiers du goût» du CFA du Pays d'Aix.
PROJECTIONS 2018	Réflexion sur une seconde formation post-bac dans les métiers du gout avec le CFA du Pays d'Aix

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2017-2018	15 alternants
REALISES	<i>Non connu pour le moment</i>
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre d'alternants dans la formation d'Attaché Commercial - La formation de niveau III envisageable dans les métiers du goût.
BILANS 2017	<i>Non connu pour le moment</i>

MOYENS

PERSONNELS	Développeur de l'alternance, chargé de communication, fonctions support : 48 173 euros
CHARGES EXTERNES	Déplacement, locaux, communication

FICHE ACTION 3 - REALISE 2017- Alternance

OBJECTIFS :

Proposer un Accès à L'Enseignement Supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix

Formation en Alternance avec le CFA du Pays d'Aix	
Pilote/Acteurs	Dominique GODARD <i>Responsable de l'Alternance au Cnam Paca</i>
OBJECTIFS CADRE 2017-2018	1- Démarrer la formation Assistant Gestion - Attaché Commercial du Cnam avec le CFA du Pays d'Aix. 2- Réfléchir à une seconde formation post-bac du Cnam avec le CFA du Pays d'Aix.
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer la formation « Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III », destinée à offrir une poursuite d'études aux bacheliers de la filière « Métiers du service » du CFA du Pays d'Aix. 1- Ingénierie formation : Plannification de l'alternance et emplois du temps , constitution de l'équipe pédagogique, gestion des unités d'enseignement, examens, organisation matériel (salles de cours...), tutorat académique... 2- Promotion et commercialisation de la formation d'Attaché Commercial : avec le développeur des formations en alternance recruté par le Cnam. - Réflexion sur une formation Cnam supplémentaire de niveau III , destinée à offrir une poursuite d'études aux bacheliers du CFA du Pays d'Aix. Réflexion en cours mais impossibilité en l'état. Perspective à envisager dans le futur CFA.

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS 2017-2018	Déploiement de la formation Assistant Gestion/Attaché Commercial en apprentissage: 15 apprentis
INDICATEURS DE SUIVI-BILAN 2017	<ul style="list-style-type: none"> - La formation d'Assistant Gestion/ Attaché Commercial a bien débuté en septembre 2017. - Sourcing de candidats pour identification d'une vingtaine de postulants. - Prospection d'une vingtaine d'entreprises potentiellement retenues pour recruter un apprenti. - Nombre final d'alternants dans la formation d'Attaché : 14 alternants dont 12 apprentis, 1 en Contrat de professionnalisation. et 1 auditeur libre.

MOYENS

PERSONNELS	Développeur de l'alternance, chargé de communication, fonctions support : 48 173 euros
CHARGES EXTERNES	Déplacement, locaux, communication, formation : 13 352 euros

Demande de subvention pour l'exercice 2018

Fiche administrative : GU 2018 00246

Association : Association de Gestion du CNAM PACA

Siège social : 12 pl des Abattoirs 13015 Marseille

N° SIRET : 43964416200034

Objet social : organisme de formation

Président : TRABUCCO JEAN-MARIE *Personne en charge du dossier dans l'association :* FRESNEAU PATRICIA

<u>Chiffres clés au 31/12/2017 :</u>	<u>Relation avec l'intercommunalité :</u>		
Total produits : 3 222 202€	Subvention 2017	oui	Montant : 89 938€
Résultat net : exedent 75 470€	Convention	oui	
Trésorerie : 2 868 418€	MAD à titre onéreux de <u>Personnel</u>	non	
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non	
	Cotisation 2018	non	Montant :
	Cotisation 2017	non	Montant :
	Imputation budgétaire : 23-65- 65738		

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : S COPPENS

Nature de la subvention : Fonctionnement spécifique

Description de l'objet de la subvention

Compétence : emploi et formation

Lieu de l'action : Territoire d'Aix en Provence

Intitulé, objectif et description de l'action : deux conventions ont été passées avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AG-CNAM) : la convention cadre 2016-2018 ainsi que la convention de partenariat au titre de la formation d'assistant de gestion du le Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix.

Ce partenariat a défini 3 objectifs partagés:

- Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi .
- Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole.
- Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Actions réalisées en 2017 :

- Ouverture du centre de formation à la maison des entreprises, inauguré en mars 2017.
- Mobilisations des acteurs autour d'ARDAN : signature de 43 contrats
- Promotion du MOOC « Désir d'entreprendre » ainsi que l'autodiagnostic « suis-je capable de créer mon entreprise ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278

DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

MAJ - 17/01/2018

- Mobilisation des équipes dans différents salons, forums et conférences afin de constituer un réseau efficace et promouvoir la culture de l'entrepreneuriat sur notre territoire.
- Nouveaux enseignements en lien avec la filière numérique et la filière énergie : cybersécurité, référentiel, objectifs et déploiement, formation liée à l'éco-construction délivrée à distance.
- Des stages courts ont été également déployés comme la formation webmarketing.
- La formation d'Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III a été ouverte à la rentrée 2017 et compte 14 alternants dont 12 apprentis, 1 contrat pro et 1 auditeur libre.

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 300 000€

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 150 000€	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant :	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence :	
soit 50 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires : Convention cadre signée le 14 novembre 2016 / Durée : de la signature au 31 décembre 2018

Les actions mises en œuvre, soutien au dispositif Ardan, renforcement des formations professionnelles en lien direct avec les besoins des entreprises, soutien aux filières d'excellence, formations proposant un accès à l'enseignement supérieur pour les bacs pros du CFA du Pays d'Aix sont très concrètes et participent à la volonté de soutenir la croissance économique et de fournir une offre de formations adaptées à la demande du territoire.

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant :	CT4 montant :
CT2 montant : 150 000€	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant :	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence :	
soit 50 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations

<p>Favorable Négatif</p>	<p><u>Commentaires</u> :</p>
-------------------------------	------------------------------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention à l'association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au titre de la convention cadre 2016-2018

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_278-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018